

A2MICILE VICHY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 68, Rue Jean-Baptiste Burlot
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
RCS CUSSET 491 433 645

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à huit heures,

La Société A2MICILE EUROPE société anonyme au capital de 1.094.256 euros, dont le siège social est au 9, Allée Cérès – 67200 Strasbourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 508 974 128, Représentée par Monsieur Vincent CHAULET, Directeur Général Délégué,

Propriétaire de la totalité des vingt (20) parts de cent (100) euros chacune, composant le capital de la société A2MICILE VICHY, associée unique de ladite société,

En présence de Monsieur Vincent CHAULET, en sa qualité de gérant de la Société

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Au pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 68, rue Jean-Baptiste Burlot 03700 BELLERIVE SUR ALLIER, au 2 Avenue de Vichy à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER, à compter de ce jour.

En conséquence elle décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

2 Avenue de Vichy à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Le transfert du siège social est décidé par décision extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société A2micile Europe
Monsieur Vincent CHAULET

